

Un programme minimum, malgré tout

Rien de plus simple, en apparence, que le jugement en politique. Les responsabilités ne sont-elles pas évidentes ? Pourtant les citoyens n'ont généralement pas ce sentiment, puisqu'ils critiquent volontiers globalement l'action — ou l'inaction — des partis. Les insuffisances des organes d'information n'expliquent pas tout. Il nous paraît que l'opacité de la vie publique, la non-transparence des processus d'élaboration des décisions (les « decision-making » des Américains) jouent un rôle primordial.

La politique continue ainsi de relever de l'opinion, et non du jugement de faits. Cela est particulièrement vrai en Suisse, en raison du fédéralisme (superposition d'autorités communales, cantonales et fédérale), de l'hétérogénéité gouvernementale (absence de parti majoritaire), de la démocratie directe (initiative, et surtout référendum), et des procédures de consultation qui précèdent la discussion publique de tous les textes constitutionnels et législatifs.

A certaines conditions, cette situation pourrait changer.

La convention signée par les quatre partis gouvernementaux et le rapport du Conseil fédéral sur les grandes lignes de la politique gouvernementale constituent ensemble une sorte de programme minimum.

La non-réalisation, d'ici à 1975, des objectifs qui figurent dans ces deux textes ne peut souffrir aucune excuse puisque le Conseil fédéral s'est engagé à les proposer aux Chambres fédérales, et qu'ils ont d'emblée l'appui des trois quarts du parlement.

Même l'obstacle classique, en quelque sorte, que nous avons souvent relevé, à savoir les oppositions qui se manifestent lors des procédures de consultation, tombe en partie. En effet, nous avons analysé la convention signée entre les partis gouver-

nementaux comme un moyen pour eux de se ré-introduire dans le processus d'élaboration des décisions que monopolisaient antérieurement l'administration et les associations économiques.

Il est bien évident que ces dernières ne vont pas modifier leurs habitudes. On peut même être certain qu'elles feront tout pour ne pas être dépouillées de ce qu'elles considèrent comme une prérogative.

Politiquement, toutefois, on ne comprendrait plus que le gouvernement renonce à un projet qu'il a annoncé et à propos duquel il sait qu'il peut compter a priori sur une très substantielle majorité parlementaire. Sinon, il fournira la preuve que la politique est bien inféodé à l'économie, et un discrédit durable, sinon fatal, rejaillira sur le système de la démocratie-témoin helvétique.

De plus, puisqu'il est désormais possible d'établir ce programme minimum, par comparaison des deux textes, il sera également possible, au terme de la législature, de dresser un bilan où figurera d'un côté les projets annoncés et de l'autre les réalisations. Cette comptabilité permettra de préciser les responsabilités. La vie publique y gagnera en transparence.

De même, l'utilité de la participation socialiste — qui est doublement engagée, par ses deux représentants au Conseil fédéral, et par ses signataires au bas de la convention inter-partis — pourra être jugée pour que son maintien ou sa suppression ne soit plus principalement une affaire d'opinion, d'impression ou de sentiment. Mais de faits. C'est vrai que cela vaut aussi pour les autres « partenaires gouvernementaux ».

« Domaine public » tiendra cette comptabilité avec précision et dressera périodiquement le bilan des promesses et des réalisations, pour savoir qui, en 1975, devra être passé par pertes et qui par profits — pour rendre possible le jugement en politique.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 176 27 avril 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Gabrielle Antille
Eric Baier
Jean-Claude Crevoisier
Isabelle de Dardel
Marc Faessler
Henri Galland
Jean-Pierre Ghelfi
Pierre Rist
Michel Sudan

176

L'armée hors de l'école: Jeanlouis Cornuz pris à partie

A propos de l'article que j'avais traduit de la Libera Stampa du 16 mars et fait paraître dans DP 173, un aimable lecteur me communique ces quelques lignes qui me paraissent intéressantes (J.C.):

« Une partie de notre armée est formée d'états-majors territoriaux chargés d'assurer la liaison entre les troupes combattantes et les autorités cantonales notamment. Ces états-majors sont en particulier chargés de fournir aux autorités civiles l'aide militaire dont elles pourraient avoir besoin et disposent de formations militaires appropriées. C'est ainsi que quelque 30 000 hommes des troupes de sauvetage (dites « de protection aérienne ») sont mis a priori à la disposition de trente villes pour y renforcer les organismes de protection civile. Il existe aussi de nombreuses formations sanitaires chargées de soigner sans distinction des patients civils et militaires.

« Le cas qui nous concerne (cité par Libera Stampa, réd.) se rapporte aux quelque trois cents détachements d'assistance de l'armée, qui comprennent le personnel de direction de camps d'assistance pouvant héberger au total près de cent mille personnes. L'armée est en mesure de prendre soin des personnes chassées de leurs foyers (familles, enfants, réfugiés) que les autorités civiles ne parviendraient pas, en cas de guerre ou de catastrophe, à abriter et assister. Aussi doit-elle se préparer à cette tâche humanitaire, donc s'y exercer pratiquement.

« C'est pourquoi, chaque année, un certain nombre de détachements d'assistance accomplissent à tour de rôle une semaine de service (quatre à six jours, réd.) pour former leur personnel (assistants sociaux, administrateurs, animateurs, personnel infirmier, cuisiniers, interprètes) à l'aménagement et à la direction de camps d'assistance. Ils ont

évidemment besoin de « clientèle ». C'est pour quoi, depuis longtemps, les commandants de cours s'adressent régulièrement à des homes pour personnes âgées, à des pensionnats, à des établissements scolaires, leur demandant l'autorisation de prendre en charge pour deux ou trois jours des vieillards ou des enfants à titre de « sans-abri » ou « réfugiés » fictifs. Les enfants hébergés ne jouent pas aux soldats; ils remplissent le rôle d'enfants en détresse et sont traités comme tels par des militaires (hommes et femmes) d'âge mûr.

« Qui a déjà visité ces camps d'assistance — et la presse y est ordinairement conviée — sait qu'ils ressemblent beaucoup à des camps d'éclaireurs ou à des colonies de vacances parfois turbulentes. Il est possible que, à l'occasion de l'exercice tessinois évoqué, des « représentants zélés de l'armée » aient commis des maladroitures d'information ou de procédé. Ce qui est patent, c'est que ces maladroitures éventuelles ont été exploitées sans bienveillance.

« Je passe de l'information à l'expression d'opinions personnelles: il ne semble vraiment pas honnête, de la part d'un membre du Parlement cantonal (tessinois, réd.), d'accuser l'autorité militaire de vouloir mettre des écoliers en condition psychologique et de les exposer à des traumatismes.

« En ayant choisi de relater cet article, à mon avis désolant d'incompréhension et de légèreté, dans DP, vous pouvez donner l'impression de croire tout ce que la Libera Stampa a écrit et de ne pas imaginer qu'elle ait pu négliger de s'informer des faits. Je reconnais à chaque citoyen le droit d'être opposé à la défense nationale, mais la règle du jeu veut que l'on s'impose le souci de la vérité en défendant ses opinions.

« Par ailleurs, il m'est parvenu que, puisque l'armée est une institution officielle de notre Etat, dont feront partie les écoliers d'aujourd'hui, il est utile pour la formation directe de leur jugement personnel, que les jeunes aient l'occasion d'apprendre à connaître cette armée (je ne pense pas ici aux troupes

d'assistance) telle qu'elle est — ni aussi bien qu'elle voudrait l'être, mais moins mauvaise qu'on ne la décrit souvent.

« Veuillez croire, etc. »

Un Eurotel à Fribourg: aliéner le domaine public à perte

La construction d'un Eurotel est à l'ordre du jour à Fribourg (DP 175, « Au nom du tourisme ») et la question mérite un examen approfondi. L'affaire ne date pas d'aujourd'hui et il importe tout d'abord de faire un bref historique des décisions qui sont à l'origine de la situation actuelle.

Octobre 1969 : Le Conseil communal est abordé par M. Théodore Gschwend, industriel à Steffisbourg, propriétaire d'une fabrique de meubles et d'agencements d'hôtels, et principal responsable de la chaîne « Eurotel » pour la Suisse. Ce dernier propose à la commune de lui céder sous forme d'échange le terrain nécessaire à la construction d'un Eurotel à Fribourg. Il s'agit du terrain des Grand-Places, situé en plein centre de Fribourg, dont le prix au mètre carré peut être estimé entre deux mille et trois mille francs.

14 janvier 1970 : le Conseil général à l'unanimité consent à échanger le terrain des Grand-Places (estimation 5 millions) contre celui de l'Aigle Noir (estimation 500 000 francs). Pour justifier un tel sacrifice de la part de la collectivité, le Conseil communal le fait apparaître comme une contribution de la ville à la relance du tourisme fribourgeois et il ajoute dans son message au Conseil général : « De plus, ce terrain des Grand-Places n'a pas en soi de valeur vénale (sic !) puisqu'il n'aurait jamais été cédé s'il ne s'agissait pas précisément d'y implanter un hôtel. »

24 mai 1971 : mise à l'enquête des plans d'un Eurotel à Fribourg. Le même jour, Pro Fribourg fait opposition, sur la base de la loi cantonale sur

les constructions. Cette dernière fixe deux exigences : d'une part l'existence d'un plan de quartier dûment approuvé; d'autre part un aspect satisfaisant du point de vue esthétique qui ne compromette pas le caractère d'un site, d'une localité, d'un quartier. Pro Fribourg constate que ces deux conditions ne sont pas remplies.

23 décembre 1971 : déclenchement d'une vaste campagne de presse au sujet de l'Eurotel dans « La Liberté »; deux parties s'affrontent : Gérard Bourgarel, secrétaire de Pro Fribourg s'insurge contre « l'urbanisme au coup par coup », et le directeur de l'Union fribourgeoise du tourisme, pour qui le développement du tourisme fribourgeois impose des choix. On recensera une certaine d'articles parus au sujet de l'Eurotel aussi

bien dans la presse alémanique que dans la presse romande.

26 janvier 1972 : forum organisé par Pro Fribourg sur le thème : « Peut-on aménager un centre-ville ? » A la table des orateurs : l'architecte de la ville, des urbanistes, le président du Parti socialiste fribourgeois. La majorité de l'assistance — nombreuse — se prononce contre l'Eurotel.

7 avril 1972 : conférence de presse du préfet de la Sarine, Laurent Butty, qui présente l'arrêté autorisant la construction et assortit l'octroi du permis d'implantation de certaines conditions afin de compenser quelque peu l'abandon d'un vaste terrain public presque sans contre-partie. Dans des termes un peu obscurs, le préfet prévoit notamment de lier par convention la réalisation de l'Eurotel à la construction d'un théâtre et d'une salle de congrès par la commune.

rotel à la construction d'un théâtre et d'une salle de congrès par la commune.

Un théâtre trop cher pour la commune!

La commune de Fribourg aurait déposé depuis un recours au Conseil d'Etat contre la décision préfectorale; elle ne serait pas en mesure en effet d'investir actuellement les quelque 17 millions nécessaires à la construction d'un théâtre. En réalité, chacun l'avait compris, le théâtre et la salle de congrès n'avaient comme seule raison d'être que d'apaiser l'opinion publique choquée par le sacrifice consenti à des intérêts privés sous prétexte de relance du tourisme.

Où l'on subventionne un placement de bon rapport

Elever le débat sans noyer le poisson, tel aurait pu être le mot d'ordre de Pro Fribourg, mouvement pour la sauvegarde de la cité historique et artistique, lorsqu'il s'attaqua, il y a quelques mois, au projet d'implantation d'un Eurotel à Fribourg.

Elever le débat, c'est-à-dire dénoncer, derrière le cas d'espèce (l'Eurotel), le vrai mal : l'absence d'une conception générale de la cité, le défaut de plan d'aménagement : « De plan de quartier en plan de quartier, Fribourg est en train de se vêtir en habit d'arlequin », écrivait Gérard Bourgarel, secrétaire de Pro Fribourg au plus fort de la polémique.

Elever le débat, c'était aussi s'enquérir de l'intérêt public : et se demander comment la col-

lectivité peut aliéner le domaine public, à perte de surcroît, pour la construction d'un hôtel, constitué, pour plus de la moitié, de bureaux et d'appartements de luxe; c'était demander pourquoi un droit de superficie n'a même pas été prévu, qui aurait au moins interdit l'aliénation du domaine public (à Lausanne, où la construction de l'hôtel-tour d'Ouchy est contestée, il a été admis d'emblée qu'un droit de superficie payant était institué sur le terrain visé par les promoteurs); c'était souligner que la collectivité se rendait sans combattre face aux financiers en question et subventionnait en quelque sorte un placement d'excellent rapport (la formule Eurotel eût été semble-t-il condamnée par l'institution d'un droit de superficie

puisqu'il aurait été impossible de vendre des appartements sans posséder le sol).

Sans noyer le poisson, et par exemple cette petite phrase tirée d'une offre de l'Eurotel : « Le fait qu'en Suisse l'achat d'une unité chambre Eurotel peut se faire aussi de façon anonyme est d'une importance décisive pour bien des souscripteurs. En effet, l'anonymat offre des avantages considérables au point de vue fiscal, frais d'enregistrement, etc. Consultez-nous à ce sujet, nous vous conseillerons volontiers ». De là à dire que les promoteurs de l'Eurotel prônent l'évasion fiscale et la violation de la « Lex von Moos », il n'y a qu'un pas. Dernier point : les partis politiques. Que font-ils ? Rien. Une association privée apolitique, part seule en guerre. De la droite à la gauche, aucune réaction. Pourquoi ?

Un élève fait le procès des collèges à la Cathédrale de Lausanne

28 mars 1972 : lors de la cérémonie des promotions du collège de l'Elysée, un élève prend la parole à la Cathédrale — il était en chaire pour dire un poème — et fait le procès des collèges. Ce geste lui vaudra trois mois de suspension à faire valoir au gymnase.

19 avril : deux cents gymnasiens manifestent pour demander la réintégration de l'orateur puni; se présente devant eux, leur faisant face à la porte de son établissement, le directeur du gymnase un fouet à la main.

Deux événements significatifs au-delà des personnalités en cause; il y a quelques semaines, le même directeur adressait à ses élèves et à leurs parents une lettre dont le préambule était ainsi conçu : « Le directeur est las d'entendre quotidiennement qu'un grand nombre de gymnasiens « s'ennuyent » au gymnase; c'est devenu une mode, aussi imbécile que destructive, en dépit des efforts actuellement faits pour corriger les défauts de notre système scolaire.. » Des phrases à rapprocher de l'intervention du collégien que nous publions in extenso ci-dessous.

Chers camarades, Messieurs les professeurs, J'ai décidé de ne pas me contenter aujourd'hui de dire ce poème, mais de m'exprimer au nom des élèves. En effet, lorsqu'on permet à un élève de « déclamer » en public, c'est pour lui imposer un poème, et ne pas lui laisser dire ce qu'il pense, ce qu'il ressent au fond de lui.

Aux promotions, il y a la place pour le discours du directeur, l'invocation du pasteur, le petit chœur, l'orchestre et différentes babioles diverses, mais les élèves-spectateurs que nous sommes ont bien peu l'occasion de s'exprimer. M. le Directeur

a longuement parlé. Pourquoi ne pas parler à notre tour ? — La parole doit être prise par les élèves ! Je m'adresse donc à vous, en espérant dire ce que beaucoup d'entre vous ressentent.

J'ai choisi ce lieu public, où nous nous ennuyons tous, parce que c'est la seule occasion de l'année où nous sommes réunis en si grand nombre.

J'ai donc décidé de dépasser ce stade asservi pour parler en tant qu'élève véritablement.

Qu'est-ce qu'ils ont à vouloir nous abrutir dans cette société basée sur le seul profit de l'argent, nous astreindre à ce système scolaire avilissant, nous enfermer dans leurs cadres, leurs bâtiments où ils nous font avaler toutes leurs idées ? Ces idées, que notre collège, nos professeurs nous font subir continuellement.

— L'individualisme domine. Les travaux de groupes sont rares; l'esprit collectif complètement absent.

— Nous sommes contraints à la hiérarchie de nos maîtres, qui nous imposent n'importe quoi.

— Nous ne disposons pas nous-mêmes de notre liberté. On ne nous laisse pas de responsabilité pour diriger nous-mêmes notre travail. Au cours de l'élaboration d'une dissertation sur le thème de l'école, un professeur donnait à ses élèves ses propres idées; eux n'avaient plus qu'à les mettre dans un français correct, sans faire une effort de raisonnement intelligent et d'originalité.

— Nous sommes soumis à la taxation arbitraire des notes, qui représentent notre seul but. Arriver à la meilleure place ! Etre en tête de classe ! Voilà ce que l'on nous apprend : à vaincre ses camarades dans un esprit de concurrence permanent. Le même professeur insultait sa classe et lui disait qu'elle n'avait aucune tête, aucun groupe d'élèves supérieur aux autres, et donc qu'elle resterait une classe idiote. Etonnant qu'il n'y ait aucun échec dans ladite classe !

— Il nous faut réagir contre cet état de choses. Nous ne devons plus accepter d'être conduits dans des rails dont nous ne pouvons sortir.

— Nos professeurs nous font vivre dans un climat raciste. Chaque section est de son côté (quand ce n'est pas chaque classe). On apprend aux latines qu'elles sont la crème, l'élite intellectuelle. On leur apprend à mépriser les classes générales ou commerciales.

— Les activités manuelles sont dévalorisées; l'apprentissage est considéré comme un échec.

Nous voilà au terme de six à sept ans d'efforts inutiles, gratuits souvent. Nous avons accompli cette période dans ce sentiment d'ennui total qui caractérise les écoliers. Nous nous ennuyons continuellement, et c'est encore cet ennui qui nous fait souffrir ici, pendant ces promotions, que nous redoutions depuis longtemps. Comment encore accepter ces sombres cérémonies traditionnelles ? Pourquoi n'entendre que ces longs discours directoriaux ? C'est aux élèves de s'exprimer, c'est aux élèves de dire ce qu'ils pensent. Montons nous aussi en chaire et parlons !

Est-il admissible que nous supportions, muets, les moyens de pression dont se sert le pouvoir : raileries, menaces aux parents par téléphone, convocations, arrêts injustifiés, etc. ? Récemment encore, le directeur menaçait d'expulsion du collège des élèves de cinquième année, parce que ceux-ci distribuaient de la « littérature révolutionnaire de gauche », comme il l'a dit lui-même. Mais avons-nous donc le droit de dire ce que nous pensons ? Un journal, quel qu'il soit, même si calomnieux que *Zéro de conduite*, s'il exprime l'opinion d'élèves, peut-il être interdit ?

M. le directeur se demandait si j'allais rompre une tradition. Peut-être, oui. J'en ai donné, je l'espère, une nouvelle, celle aux élèves de s'exprimer en public et de ne pas seulement subir les discours de leurs professeurs ou de leur directeur.

VALAIS

Une presse à créer

La survie d'une presse libre dans sa diversité pour laquelle nous plaidions récemment dans ces colonnes est un objectif encore trop optimiste en Valais où il s'agit bien plutôt de créer une presse capable d'exprimer les différentes tendances de l'opinion.

La manifestation pour « une presse quotidienne objective » qui s'est déroulée à Sion le samedi 15 avril est un premier indice de la prise de conscience de ce problème par la population; le besoin d'information ressenti est en contradiction avec l'existence d'un quasi-monopole détenu par « Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais ».

C'est cette contradiction qui a fait descendre dans la rue les Valaisans (« maxi-manteaux et blue-jeans des dernières ventes de soldes », FAV 18.4.72) qui refusent d'apprendre la langue de Goethe afin de pouvoir lire le « Walliser Bote » et le « Walliser Volksfreund » cités lors du dernier débat télévisé comme les contrepoids du « Nouvelliste ».

Le rédacteur en chef de ce journal paraît d'ailleurs bien peu sensible à ce problème; fulminant à l'idée que le conseil communal de Sion ait autorisé cette manifestation — tout en posant des conditions que les organisateurs ont acceptées — il brandit une double menace: faire tomber des têtes aux prochaines élections et prouver par une contre-manifestation « que les rues de la capitale appartiennent d'abord à l'énorme majorité des gens sensés ». (FAV 17.4.72).

GENÈVE

Le mont-de-piété des locataires

« Détente sur le marché du logement »: certains quotidiens genevois sont résolument optimistes, tandis que les petites annonces immobilières sont

toujours aussi pauvres en appartements non meublés à louer et qu'abondent les offres de vente de villas, appartements et studios de luxe à Genève, en France et en Espagne (beaucoup de gens, et pas seulement des étrangers, ont acheté des appartements, les ont meublés plus ou moins richement, et les louent; la demande est forte, le rapport excellent).

Qu'un logement soit offert à des conditions décentes, les demandes affluent. Nous avons ainsi répondu par téléphone à une de ces annonces rarissimes: c'était déjà loué, nous étions au moins la centième personne à appeler en quelques heures.

La détente sur le marché n'est donc pas pour aujourd'hui, ni à Genève, ni dans les régions avoisinantes. Les officines qui exploitent en toute légalité la pénurie se multiplient: sous la rubrique « bureau d'adresses » d'un grand quotidien, nous lisons que Logement-City, Burhône, Bien-logé, Express-logement, offrent des chambres et des appartements à louer.

Une rue du centre. Burhône, un bureau au deuxième étage d'un immeuble commercial: quelques sièges, peu confortables, un plan de la ville, une photographie de la baie de Rio, des voiliers sur les parois. Derrière le comptoir, une jeune fille séduisante, un jeune homme dans le vent. Sur la droite, une cloison vitrée, des dossiers, une femme au téléphone.

Le client prend place, la secrétaire s'enquiert de ses besoins. Après avoir consulté son fichier mural, elle fait plusieurs propositions, présente un contrat. Le client finalement le remplit, le signe, paie un droit d'inscription de 25 fr. Il s'engage ainsi à payer 30 % du premier loyer pour une chambre, 50 % pour un appartement s'il les a obtenus par les adresses que le bureau lui fournit. La secrétaire précise souvent qu'il ne faut en aucun cas mentionner le nom du bureau de logement. Car celui-ci communique les adresses de régies de la place, les offres de location ont été systématiquement relevées, classées, et enfin elles sont négociées.

Genève ne manque pas une occasion de se réclamer d'une ancienne tradition d'accueil. Les travailleurs suisses et étrangers qui y débarquent sans perspectives de logement font la dure expérience d'une réalité différente et apprennent à leurs dépens que les conditions de logement déterminent en grande partie les nouvelles classes sociales.

Il est donc temps que tous les intermédiaires qui exploitent la conjoncture soient éliminés; il est enfin nécessaire que l'Etat, les régisseurs et les propriétaires d'immeubles créent un service public et gratuit du logement, qui centralise non seulement les échanges, mais aussi les offres et les demandes de logement.

La situation rappelle à maints égards les problèmes qui se sont posés au début du siècle lors de la création des mont-de-piétés officiels, conçus pour court-circuiter des prêteurs sur gages très sollicités et fort gourmands.

René Duboux

A nos lecteurs

Cent fois sur le métier... Encouragés par le succès de notre première campagne d'abonnements, nous nous lançons dès cette semaine dans une deuxième phase de promotion de l'hebdomadaire qui devrait nous mener à fin juin au cap décisif de mille cent nouveaux abonnés (plus de sept cents à ce jour): juste assez pour subvenir aux besoins élémentaires de la formule actuelle! Les différents groupes cantonaux se chargent cette fois de l'opération en utilisant au mieux leurs champs d'action propres. Nous restons conscients, tout à l'organisation matérielle de l'entreprise, que seuls nos amis et nos abonnés peuvent assurer la réussite de ce délicat exercice de publicité. Une fois de plus, nous voilà manifestement ensemble sur la corde raide; à la fois, soulagés de n'être pas seuls, mais préoccupés par l'ampleur de la tâche.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU JURA

Un choix pour la gauche jurassienne

Les communes du Jura, les organisations populaires, les partis, en particulier ceux de gauche, les syndicats, vont-ils laisser la seule « Association pour la défense des intérêts du Jura » (ADIJ) prendre en main la vaste question du développement économique et social du Jura? Cette question prend aujourd'hui une importance extrême. L'ADIJ — qui prétend jouer le rôle de chambre économique du Jura — s'apprête à faire ratifier par son assemblée générale du 13 mai prochain à Moutier la création d'un secrétariat permanent, première pièce d'un appareil destiné à lui permettre de jouer un rôle plus efficace dans l'orientation du développement régional.

Les « intérêts » de l'ADIJ

Pour saisir toute la portée de l'événement, pour ne pas dire de l'opération, il faut savoir que l'ADIJ représente une association assez particulière. Tous les leviers de commande sont entre les mains de membres souvent influents du Parti radical jurassien, lui-même directement lié aux milieux industriels et à tout ce qui compte en matière d'officialité dans le Jura.

Un petit exemple tout récent révèle bien de quel bois se chauffe l'ADIJ. Lors de sa dernière séance, son comité central a décidé d'attribuer une subvention au « Comité d'action jurassien et biennois en faveur d'une économie saine », comité qui s'employa en décembre dernier à faire campagne en faveur de la fameuse loi cantonale d'encouragement à l'économie, loi combattue dans le

Jura par les partis de gauche et le Rassemblement jurassien. Acceptée dans l'ensemble du canton cette loi fut finalement repoussée par 7197 voix contre 5756 dans le Jura. animateur de ce fameux comité d'action : M. Paul Schoch, Delémont, porte-parole du Vorort dans le Jura.

Une lacune réelle

La revendication de l'ADIJ relative à la mise en place d'un secrétariat permanent, dont le fonctionnement (une centaine de milliers de francs) devrait être assuré par les contributions de l'Etat et des communes, a un mérite : celui de mettre en évidence l'absence dans le Jura d'un organisme d'études, de recherches et, surtout, de coordination dans les domaines du développement régional et de l'aménagement du territoire.

La question centrale revient donc à se demander si un tel organisme doit être placé aujourd'hui sous le contrôle exclusif de l'ADIJ. Cette question s'adresse plus directement aux partis de gauche et aux syndicats qui ne paraissent pas avoir mesuré toute la portée de l'initiative que s'apprête à prendre l'ADIJ.

Face au projet de cette dernière, le moment est venu d'agir très rapidement. Il s'agit notamment de court-circuiter l'opération de l'ADIJ, mais aussi, et cela nous paraît essentiel, de relancer le débat avec comme objectif la création d'une sorte d'« Office jurassien du développement économique et social et de l'aménagement du territoire », réellement représentatif et placé sous contrôle démocratique.

Une conjonction favorable

Rarement sans doute la conjonction des événements n'a été aussi favorable à l'ouverture d'un tel débat.

Il y a d'abord la perspective du fameux projet de « statut du Jura », puis tous les efforts, pour l'instant parcellisés, qui se manifestent en faveur du

développement régional : nouvel essor de l'Office jurassien du tourisme, grâce à une subvention d'environ 200 000 francs; mise en application de la loi cantonale sur l'encouragement à l'économie; désignation d'un adjoint jurassien au « délégué cantonal au développement »; création des syndicats de communes, etc.

Il y a ensuite à l'horizon tous les besoins et problèmes directement liés au développement régional et à l'aménagement du territoire : projet de route transjurane, avenir des Franches-Montagnes, nécessité de promouvoir des actions spécifiques concertées au niveau des communes, difficultés de ces mêmes communes dans le domaine des finances, etc.

Idée pour un projet

Les associations et commissions de toutes sortes foisonnent dans le Jura. Leurs actions demeurent toutefois terriblement sectorielles et non coordonnées.

L'inefficacité relative des organismes œuvrant déjà sur le terrain et l'absence d'un organe de travail d'études et de recherches au service de la collectivité, doivent servir de prétexte à la détermination de la nature et des fonctions de l'institution à mettre en place.

De manière schématique, cette institution à laquelle il faudra bien trouver un nom, devra jouer les rôles suivants :

- documentation et recherches au service de la députation jurassienne, des communes, des partis, syndicats et associations en place;
- animation et promotion du développement économique et social avec intégration éventuelle en son sein du bureau jurassien d'aménagement du territoire et de l'adjoint au « délégué économique »;
- coordination et concertation entre les différents partenaires : députation, partis, communes, associations, etc.

Sa composition ? Avant tout organe de recherches, de travail sur des possibilités de choix, d'études prospectives, cet office devra être composé de spécialistes, employés à plein temps, représentant diverses disciplines : économiste, sociologue, juriste, aménagiste, etc.

L'interlocuteur jurassien

Ses pouvoirs ? Il ne s'agit pas ici de sombrer dans les illusions. Toutefois un tel office pluridisciplinaire s'avérerait extrêmement précieux au niveau déjà de l'information de la collectivité. Il aurait en outre le pouvoir de formuler diverses possibilités de choix face aux problèmes posés par le développement économique et l'aménagement du territoire. Enfin il serait l'« interlocuteur jurassien » des organismes similaires existant dans les autres cantons et régions du pays — nous pensons aux montagnes neuchâteloises, à la « Regio basiliensis », à la « Regio biennensis » — et des organes fédéraux créés ou à créer, au niveau de la Confédération.

A qui l'initiative ? Une possibilité est aujourd'hui ouverte : celle de l'apparition d'une association des communes jurassiennes. Une motion est pendante devant le Conseil de ville de Moutier. Son auteur invite l'exécutif local à tout mettre en œuvre pour créer une telle association. La création de l'Office pourrait constituer pour elle le premier objectif concret à atteindre. Cet objectif pourrait également être le fait d'un Conseil jurassien économique et social (à créer lui aussi) ouvert à tous les partenaires : communes, partis, syndicats, associations existantes.

L'alternative

Voilà le dossier ouvert. Alors, l'ADIJ seule ou une réaction des partis de gauche et des syndicats en faveur de la création d'un « Office jurassien du développement régional », placé sous contrôle démocratique et dont le fonctionnement devrait être assuré par les pouvoirs publics ?

Gerassimos Notaras dans les cachots des colonels depuis octobre 1967

Gerassimos Notaras, trente-sept ans, marié à une Lausannoise.

Etudes universitaires à l'Ecole des sciences sociales et politiques de Genève. Doctorat à Lausanne.

Professeur associé à l'Université de Lausanne pendant huit ans. Etudiant et collaborateur du professeur Jean Meynaud, qui a publié avec Notaras et P. Merlopoulos une étude devenue classique : *Les forces politiques en Grèce*, un document qui date de 1965.

Retourné en Grèce, Notaras prend une part importante aux travaux du département de recherches sociales et économiques et à ceux de l'Institut pédagogique créé sous Georges Papandréou. Les étudiants avaient obtenu que le 14 % du budget national soit investi dans la promotion de l'enseignement : après le coup d'Etat de 1967, l'Institut est fermé et les nouveaux livres d'école brûlés.

Arrêté le 23 octobre 1967, jugé avec vingt accusés, Gerassimos Notaras est condamné à huit ans de prison, en juillet 1968, après avoir subi la torture dans les cachots de la sûreté et sur le croiseur « Elli ». Son cas est longuement évoqué par l'avocat anglais, M. Marecco, membre de la commission d'enquête, au Conseil de l'Europe.

En octobre 1969 déjà, une requête destinée au CICR et aux Ligues des droits de l'homme, signée par quarante-deux prisonniers politiques de la prison d'Egine, appartenant au monde de la science, du droit, de l'enseignement et de la magistrature, en appelle à la conscience de

l'opinion internationale pour sauver Alexandre Panagoulis, torturé pendant quatre-vingt-trois jours et dont on ne sait plus rien, et dénonce « le traitement ignoble » infligé aux détenus politiques. L'un des signataires de la requête est Gerassimos Notaras.

A fin 1970, une lettre signée par 33 détenus politiques de la prison d'Egine parvient jusqu'à nous. Elle invite les jeunes Grecs à lutter contre la tyrannie et exhorte le monde « libre » d'assister le peuple grec dans sa lutte. L'un des signataires du message est Gerassimos Notaras.

En février 1972, un long texte émanant de onze prisonniers politiques incarcérés dans la prison de Trikkala (Thessalie), condamnés à de lourdes peines de réclusion par les tribunaux militaires d'exception pour leur action dans la résistance parvient à l'étranger. Il s'agit d'une étude courageuse et lucide sur les problèmes cruciaux qui se posent actuellement en Grèce. Les prisonniers mettent le monde en garde contre la pseudo-libéralisation du régime des « colonels ». Le document est encore signé par Notaras, transféré d'Egine à Trikkala.

La voix de Notaras a été entendue, du fond même de ses prisons, à plusieurs reprises.

L'expérience montre que la junte est loin d'être insensible à l'image que l'étranger se fait d'elle. C'est bien sous la pression de l'opinion internationale que les camps de déportation ont été supprimés. En Grèce, les adversaires de la dictature demandent au monde de ne pas les abandonner, de continuer à défendre leur cause.

Il est donc faux de prétendre qu'en exigeant ouvertement la libération de Notaras et l'amnistie de tous les prisonniers politiques sans exception, on ne fait que durcir la position des dictateurs grecs.

Eglise genevoise politique et déficit

Pour l'exercice 1971 l'Eglise nationale protestante de Genève vient d'annoncer un déficit de 270 000 francs sur un budget de 6 250 000 francs. Ce déficit s'ajoute à celui, beaucoup plus considérable (750 000 francs) de l'exercice précédent. Certains milieux conservateurs voudraient accréditer la thèse que les prises de position politiques de l'Eglise ou de quelques-uns de ses membres sont responsables de cette situation. Il faut bien trouver un bouc émissaire... Malheureusement les faits démentent cette explication trop simple :

1. En 1969 le Consistoire adopta une politique de réévaluation des traitements pastoraux (base : 20 000 francs; quinze allocations d'ancienneté sur vingt ans; vie chère) qui entraîna une dépense supplémentaire d'environ 600 000 francs. Augmentée des dépenses occasionnées par des créations de postes, cette somme correspond approximativement au déficit enregistré en 1970.

2. Malgré un léger fléchissement des rentrées de la contribution ecclésiastique en 1970, celle-ci progresse néanmoins régulièrement depuis (1970 : 4 575 000; 1971 : 5 280 000). Le système fiscal genevois permet à l'Eglise de connaître le nombre des versements effectués mais pas leur montant. On peut estimer cependant que le nombre des petits versements est en nette progression, même si le pourcentage par rapport au volume total des impôts baisse régulièrement.

Il faut donc, pour avoir une vision exacte de la situation socio-politique de l'Eglise protestante genevoise, tenir compte d'autres facteurs :

a) Le Consistoire, autorité supérieure de l'Eglise, reflète fort bien la composition sociale du protestantisme genevois. Actuellement les membres laïques se répartissent comme suit : 24 % professions libérales et cadres supérieurs, 67 % cadres moyens, artisans, employés, 3 % ouvriers, 6 % sans profession (femmes !). La moyenne d'âge est

de cinquante ans. Or si l'on compare cette répartition socio-professionnelle à celle de 1952 (35 % professions libérales, 63 % cadres moyens, employés, 2 % ouvriers) on constate un glissement vers le milieu de la pyramide sociale. Les grandes familles genevoises sont moins représentées (1952 : 20 % du Consistoire; 1968 : 10 %). C'est donc une classe moyenne qui dirige l'Eglise. Elle est politiquement centriste, mais préoccupée par son manque d'impact sur la jeunesse et sensible aux arguments théologiques concernant la justice sociale.

b) Cette classe moyenne subvient financièrement aux besoins de l'Eglise, mais dans l'ensemble les jeunes prennent peu la succession de leurs parents comme contribuables. Des prises de position politiquement courageuses de l'Eglise pourraient cependant modifier cette tendance. L'augmentation du nombre de contributions ecclésiastiques versées est peut-être une indication dans ce sens.

c) Les pasteurs constituent actuellement le 23 % du Consistoire. C'est beaucoup. Et non sans im-

portance politique. Car cela signifie que souvent dans les débats de portée politique (Déclaration de Berne, initiative Schwarzenbach, logements, objection de conscience, lutte contre le racisme) une majorité progressiste peut se dessiner pour des motifs théologiques. Le centrisme de la classe moyenne est plus sensible à l'engagement qui découle d'impératifs moraux plutôt que d'analyses marxistes...

On peut donc estimer que le déficit enregistré ces deux dernières années a pour cause une prévision budgétaire trop optimiste sur laquelle a été pratiquée d'un coup une politique de réévaluation salariale devenue nécessaire. On assiste parallèlement à une évolution qui voit l'Eglise se soustraire progressivement à l'emprise de la grande bourgeoisie genevoise. Ce n'est encore qu'une tendance. Mais elle s'affirme. Non sans débats parfois houleux. Le chantage à la contribution ecclésiastique ou l'interprétation politique réactionnaire des bilans font partie des réflexes de défense. De défense spirituelle...

Motards : une fâcheuse imprécision de la loi

La loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958, avait réglé, croyait-on, un problème d'ordre social : celui des motocyclistes, blessés sur la route, effectuant de longs et coûteux séjours dans les hôpitaux. Des situations financières obérées en résultaient lorsque, sous l'empire de l'ancien droit, aucune assurance accidents n'avait été conclue.

La loi nouvelle, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1961, instituait l'obligation d'assurance et l'ordonnance d'exécution précisait que cette obligation touchait aussi bien le conducteur que l'occupant du siège arrière.

Nous avons salué l'événement (DP 50) en suggérant que la protection automatique soit étendue à l'assurance des occupants de voitures, déjà répandue à titre facultatif.

Il a fallu un arrêt récent du Tribunal fédéral pour que soit mise en lumière la rédaction défectueuse de l'art. 78 de la loi sur la circulation routière, ainsi conçu : « Les motocyclistes sont tenus de s'assurer contre les accidents causés par leur véhicule, dans la mesure où la Caisse nationale ne couvre pas leurs risques ».

Dès lors, le TF a décidé que cet article ne visait que l'assurance-accidents du conducteur du motocycle, sans le passager. L'obligation d'assurance du passager, contenue dans l'ordonnance d'exécution du Conseil fédéral n'est plus applicable.

Il redevient ainsi possible, pratiquement, de mettre en circulation une motocyclette dont l'occupant du siège arrière ne touchera aucune prestation en cas d'accident, si la situation de droit découlant de la couverture RC obligatoire du conducteur ou d'un tiers lui est défavorable.